



Bail arrivant à échéance et pas de logement

Par **Mart78**, le **15/08/2013 à 09:54**

Bonjour,rnrnMon propriétaire m'a signifié mon congé du logement que j'occupe depuis 15 ans en janvier 2013 pour une fin de bail le 3 septembre 2013. A ce jour je n'ai pas trouvé de logement et ai demandé au propriétaire une augmentation d'occupation des lieux qu'il m'a refusé. Quels sont les risques que j'encours et quels sont mes droits ? Puis-je rester dans l'appartement en continuant de payer le loyer en attendant de trouver un appartement ?
rnMerci

Par **cocotte1003**, le **15/08/2013 à 12:35**

Bonjour, non vous ne pouvez pas rester dans les lieux, vous risquez une procédure pour expulsion, cordialement

Par **Marion3**, le **15/08/2013 à 19:15**

Bonjour,rnrnQuelle raison a invoqué votre propriétaire ? Une fin de bail ne suffit pas.rnrnCordialement.

Par **Mart78**, le **16/08/2013 à 10:15**

Bonjour,rnrnMon propriétaire reprend l'appartement pour son fils. Je crois que je ne peux pas

contester ça...

Par **Lag0**, le **16/08/2013 à 10:36**

Bonjour,rnEffectivement, si le congé a été donné en bonne et due forme pour reprise pour loger un descendant, il n'y a rien à contester et vous devrez avoir quitter les lieux pour la date d'échéance du bail.

Par **Mart78**, le **16/08/2013 à 10:39**

Merci pour vos réponses.